

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 25 MARS 2013**

L'an deux mille treize et le vingt – cinq mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - A. LEGRAND - G. ESTAMPE - D. NADALIN - M. PORTES - M. F. SAURIN - T. MARTY - G. CABESSUT – L. COMBE - N. DEYSSON - D. HENRY - R. BERINGUIER – A. M. FERNEKES - N. REY

Absents excusés : Ph. BOUCHE - D. MALHAIRE - M. CAMP - M.B. PANASSIE - L. BONHOMME

Absents : - A. MASSOT - R.M. URRIOLABEITIA - C. ECHARDOUR - V. RICCI - B. DE SOUSA

Procuration de M. CAMP à N. REY  
Procuration de Ph. BOUCHE à A. LEGRAND  
Procuration de M.B. PANASSIE à D. NADALIN

Secrétaire de séance : Mme D. HENRY a été nommée secrétaire de séance.

**AFFAIRES GENERALES**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2013**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Janvier 2013 est approuvé.

**INFORMATION SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Depuis le dernier Conseil Municipal, la décision suivante a été prise par le Maire de Bouloc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Mars 2008.

Référence	Objet	Attributaire	Montant
N°2013/01	Marché pour l'acquisition d'un véhicule polybenne pour les services techniques municipaux	Société RENAULT TRUCKS MIDI PYRENEES VEHICULES INDUSTRIELS NORD SAS 31150 FENOUILLET	35.100,00 € H.T., soit 41.979,60 € TTC + 312,50 € TTC de frais de carte grise
N°2012/01 b	Acquisition d'un véhicule léger pour les services techniques municipaux	Garage BBB AUTOMOBILES 41000 BLOIS	6.204,01 € HT, soit 7.420,00 € TTC + 142,50 € de frais de carte grise

## **ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIAH DU PAR DE VILLEMUR**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de Jean-Pierre ROUANET, jusqu'ici représentant de la Municipalité au sein du SIAH du PAR de VILLEMUR), il convient de désigner un nouveau délégué, aux côtés de Mme Anne-Marie FERNEKESS.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature de Mme Anne-Marie FERNEKESS en tant que 1<sup>er</sup> délégué, et de M. Gilbert ESTAMPE en tant que 2<sup>ème</sup> délégué.

Monsieur FAURIE demande si d'autres conseillers municipaux se portent candidats. Aucune autre candidature n'étant posée, il invite le Conseil à passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant :

1<sup>er</sup> délégué : Madame Anne-Marie FERNEKESS est élue à l'unanimité des membres présents.

2<sup>ème</sup> délégué : Monsieur Gilbert ESTAMPE est élu à l'unanimité des membres présents.

### **COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - CREATION DE POSTE**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir pour l'année 2013, le tableau annuel d'avancement de grade.

Il apparaît qu'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Afin que cet agent puisse bénéficier de cet avancement de grade, il y a lieu de créer le poste correspondant.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**DIMINUTION, A LA DEMANDE DES AGENTS, DE LA DUREE DE TRAVAIL DE LEUR POSTE D'ATSEM DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE AU SERVICE DES ECOLES DE 33 HEURES HEBDOMADAIRES A 31 HEURES HEBDOMADAIRES.**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE informe le Conseil Municipal que 2 agents du service des écoles, actuellement à temps non complet de 33 h 00 hebdomadaires, demandent une réduction de leur temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Il s'agit de 2 postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur FAURIE précise que l'un des agents a déjà bénéficié, suite à sa demande, d'une diminution de son temps de travail de 35 h 00 à 33 h 00 en septembre 2008.

Il ajoute que toute modification de temps de travail d'un poste à temps non complet n'est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire que si cette modification excède 10 % du nombre d'heures initial de cet emploi (à la hausse ou à la baisse).

Dans ces conditions, Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de supprimer 2 postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (33 h 00 hebdomadaires), et de créer 2 postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31h 00 hebdomadaires).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**RETRAIT DE LA 7<sup>EME</sup> MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET APPROBATION DU NOUVEAU DOSSIER DE LA 7<sup>EME</sup> MODIFICATION.**

*Rapporteur : Alain LEGRAND*

Monsieur LEGRAND rappelle les différents objets de la 7<sup>ème</sup> modification du PLU :

- la réduction de l'emplacement réservé n°31 avec changement de classement d'une partie supprimée de l'emplacement réservé, qui passe de la zone 2US en zone 2UC,
- le changement de classement des parcelles qui passent de la zone 2AU en zone 2U,
- la prise en compte du PPR sécheresse (mis en annexe au dossier du PLU),
- la modification du règlement en rapport à la réforme de Mars 2012, remplaçant la notion de SHON par celle de surface de plancher,
- la modification du règlement portant sur le stationnement des zones U,
- la modification du règlement portant sur la superficie minimale des terrains non desservis par le réseau d'assainissement collectif,
- la modification du règlement portant sur les extensions mesurées des constructions dans les zones 2AU, A et N,
- la modification du règlement portant sur les limites séparatives dans la zone 2UF,

- la protection paysagère du château de Villefranche (modification du règlement portant sur la création d'un secteur agricole à forte sensibilité paysagère Ap ; classement en zone agricole protégée Ap de la zone agricole située à l'intérieur du périmètre de protection du château de Villefranche, classement en zone Naturelle N du vallon du ruisseau de la Canette, classement en espaces boisés classés de bois et de haies à créer, création d'emplacements réservés correspondant à l'emprise des haies à planter),
- le rajout du périmètre AC1 (protection du château de Villefranche) sur le règlement graphique.

Après avoir présenté les observations du contrôle de légalité sur le dossier de la 7<sup>ème</sup> modification du PLU, Monsieur LEGRAND énonce les différentes modifications qu'il propose sur le dossier de la 7<sup>ème</sup> modification du PLU :

1) Sur le classement en zone N du vallon du ruisseau de la Canelle :

Ce point de modification concerne plus particulièrement la protection paysagère du Château de Villefranche. Une étude paysagère visant à réduire les impacts visuels autour du château sur les communes de Bouloc et Villeneuve Les Bouloc était en cours de réalisation pendant la procédure de la 7<sup>ème</sup> modification du PLU. Cette étude validée par la commune de Bouloc et réclamée par le contrôle de légalité peut être intégrée au dossier de la 7<sup>ème</sup> modification.

Le vallon du ruisseau de la Canelle constituant un milieu naturel d'une grande richesse environnementale, il avait été proposé de protéger ce milieu en interdisant dans ce secteur paysager sensible toute construction à vocation agricole et donc en classant ce secteur en zone N (Naturelle). Le contrôle de légalité nous confirme que le passage d'une zone agricole au profit d'une zone naturelle n'est pas envisageable dans le cadre d'une modification de PLU. Il est donc proposé au Conseil Municipal de classer cette zone en Ap (zone agricole protégée) dans le périmètre de protection de 500 m de rayon du château de Villefranche. Dans cette zone, toutes les occupations et utilisations du sol sont interdites à l'exception des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif et à condition qu'ils ne portent atteinte à l'environnement paysager du château de Villefranche.

2) Sur la modification des articles 2U5 et 2UC5 :

Même si la nouvelle doctrine de l'Etat n'exige plus de surface minimale en matière d'assainissement non collectif, sauf si une étude particulière est réalisée dans le cadre d'un schéma communal d'assainissement ou si ces surfaces sont mises en place pour préserver l'urbanisation traditionnelle, il n'est pas possible de supprimer après enquête publique dans le cadre de la modification du présent PLU, ces surfaces minimales telles que prévues dans le règlement écrit des zones 2U et 2UC (article 5).

Par contre, il est proposé au Conseil Municipal de compléter la notice explicative en indiquant que ces surfaces minimales permettent d'éviter des concentrations importantes dans le milieu naturel.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le schéma communal d'assainissement de la commune est en cours d'actualisation par le SMEA 31 et que lors d'une prochaine modification du PLU il sera prévu de mettre en adéquation le PLU et le schéma communal d'assainissement et notamment en intégrant la problématique du réseau des fossés existants et à créer pour le rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

3) Sur la réglementation des zones A2 et N2 autorisant les extensions et les créations d'annexes :

Il s'agit d'un problème de rédaction de l'article A2 du règlement écrit du PLU. En effet, l'article A2-5 autorise « l'aménagement et l'agrandissement mesuré des constructions existantes ... ». Or dans la zone A ne sont autorisées que les constructions à usage d'habitation destinées au logement des personnes dont la présence permanente et rapprochée est nécessaire à l'exploitation agricole.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de rédiger l'article A2-5 comme suit : autorise « l'aménagement et l'agrandissement mesuré des constructions autorisées (nécessaires à l'exploitation agricole) à condition que l'agrandissement ne soit possible qu'une

seule fois, qu'il n'y ait pas de création de logement et qu'il n'excède pas 30% de la surface de plancher existante à la date d'approbation du présent PLU avec un maximum de 80 m<sup>2</sup>. »  
Concernant l'article N2, il a été convenu avec le contrôle de légalité de ne rien modifier dans le cadre de cette 7<sup>ème</sup> modification étant lié à la problématique du « pastillage » de la zone A (voir point suivant).

4) Sur la problématique du « pastillage » en zone A :

Le pastillage des maisons d'habitation situées en zone agricole avait été imposé par la réglementation de l'urbanisme et la 5<sup>ème</sup> modification du PLU avait donc créé ces micro-zones Nh, Nhar, Nt, Ntar au sein de la zone A.

Or, le contrôle de légalité nous informe aujourd'hui qu'une telle pratique a été sanctionnée par le Conseil d'Etat le 31 Mars 2010. Il nous demande donc de supprimer ces micro-zones N. En concertation avec l'Unité d'Aménagement et Planification du Pôle Nord de la Direction Départementale des Territoires, il est proposé à la Commune de reporter cette problématique lors d'une prochaine modification de PLU.

Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal de retirer la délibération du 19 Novembre 2012 approuvant la 7<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme, et d'approuver le dossier modifié de la 7<sup>ème</sup> modification.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**S.D.E.H.G. : RENOVATION DE L'INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASTELNAU**

*Rapporteur : Robert BERINGUIER*

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal qui suite à la demande de la commune du 13/12/2012 concernant la rénovation de l'installation d'éclairage public sur la route de Castelnaud, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- 1<sup>ère</sup> tranche : déroulage d'un câble d'éclairage public d'une longueur d'environ 400 mètres dans une gaine mise en place par la commune ainsi que la pose de 16 ensembles identiques à la première réalisation, et mise en place éventuelle de prise guirlande
- 2<sup>ème</sup> tranche : création d'un réseau d'éclairage public en souterrain d'une longueur de 520 mètres ainsi que la pose de 21 ensembles identiques aux autres parties, et mise en place éventuelle de prise guirlande

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune porterait sur un montant de 63.547 €.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'une part d'approuver le projet et de décider de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG et d'autre part, après inscription et réalisation des travaux, de demander la réservation d'une part d'emprunt auprès du SDEHG et de décider de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 63 547 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **S.D.E.H.G. : MISE EN PLACE DE DEUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES JUILLASSES VERS LE CHEMIN DE PANFARY**

*Rapporteur : Robert BERINGUIER*

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de mise en place d'un appareil d'éclairage public dans le prolongement de la rue des Juillasses vers le chemin de Panfary comprenant dans la gaine existante, le déroulage d'un câble d'éclairage public U1000 RO2V en 4X6<sup>2</sup>, la fourniture et la pose de deux ensembles comprenant un mât cylindro-conique en acier galvanisé d'une hauteur de 4 mètres équipé d'un appareil de type « EFL 540 » en 100W SHP. Le coût total de ce projet est estimé à 4.530 €.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de la subvention obtenue du Conseil Général, la contribution sera au plus égale de la commune à 1.312 €.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'une part d'approuver le projet et de décider de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG et d'autre part, après inscription et réalisation des travaux, de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 1.312 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **S.D.E.H.G. : EXTENSION DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE PARKING RUE DE LA TUILERIE**

*Rapporteur : Robert BERINGUIER*

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'extension du réseau d'éclairage public sur le parking rue de la Tuilerie comprenant à partir d'une commande existante (P1 Village), la création d'une tranchée de 44 mètres pour le réseau d'éclairage public avec la pose de deux candélabres et appareils fournis par la commune. Le coût total de ce projet est estimé à 6.843 €.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de la subvention du Conseil Général, la contribution de la commune sera au plus égale à 1.982 €.

Monsieur BERINGUIER propose au conseil Général d'une part d'approuver le projet et de décider de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG et d'autre part, après inscription et réalisation des travaux, de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 1.982 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **ADHESION AU DISPOSITIF REZO POUCE**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE présente au Conseil Municipal un dispositif d'auto-stop organisé appelé REZO POUCE qui est géré par l'association « Covoiturons sur le pouce » composée uniquement de collectivités locales. Il précise qu'à ce jour, 82 communes du Tarn-Et-Garonne mais aussi de la Haute-Garonne, adhèrent à cette association et que plus le réseau est dense, plus les utilisateurs peuvent en bénéficier pour leurs déplacements.

L'adhésion permet de mettre en place sur un territoire, un nouveau mode de transport, notamment dans des zones où les transports collectifs sont inexistantes ou insuffisants et d'aider au rabattement vers les transports existants. Par ailleurs, REZO POUCE travaille à développer les partenariats locaux avec les différentes autorités organisatrices des transports ( SNCF, TISSEO, Conseil Général...). Enfin, si ce sont les collectivités adhérentes qui définissent les arrêts, REZO POUCE les accompagne en les conseillant notamment par rapport aux critères de sécurité nés de la pratique du terrain lors de l'implantation de ces arrêts.

Monsieur FAURIE rappelle ensuite l'intérêt que représente le covoiturage : dans le respect des principes du développement durable, il permet de limiter le nombre de véhicules en circulation et de réduire les émissions de gaz à effet de serre issus des flux routiers.

Monsieur FAURIE indique que l'adhésion à l'association « Covoiturons sur le pouce » comporte le paiement d'une cotisation qui pour notre commune s'élèverait à 500 € pour l'année 2013.

Il convient également de désigner deux élus référents pour cette association (1 titulaire, 1 suppléant). Messieurs Michel PORTES et Alain LEGRAND se portent candidats.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'une part, d'approuver l'adhésion de la commune à l'association « Covoiturons sur le pouce » et le versement de la cotisation correspondante, et d'autre part, de désigner comme élus référents pour cette association, Monsieur Michel PORTES, en tant que délégué titulaire et Monsieur Alain LEGRAND en tant que délégué suppléant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS**

*Rapporteur : Alain LEGRAND*

- Aménagement de la zone industrielle de Cabaldos : 8 dossiers de permis de Construire ont été déposés ; 5 ont été délivrés ;
- Château de Villefranche – Plan paysager : l'étude paysagère est intégrée à la 7<sup>ème</sup> modification du PLU à la demande du contrôle de légalité ;
- Urbanisation de la zone du Vigé : 5 dossiers de permis de construire déposés, 2 délivrés ;
- Schéma Communal d'Assainissement : une 1<sup>ère</sup> réunion avec le SMEA, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la cabinet NALDEO (ex PÖERY) a eu lieu pour la mise à jour du schéma ;
- Maison DIOP : le dossier a été transmis à la CCF pour la préparation de l'acte ;

- Extension du réseau d'assainissement collectif : les travaux du Chemin Saint-Pierre sont achevés (4 branchements) ; la 1<sup>ère</sup> tranche de la Route de Vacquiers (26 branchements) et l'extension du Chemin du Moulin à Vent (3 branchements) devraient être réalisées au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013.

## COMMISSION VOIRIE ET SECURITE

### BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES EN 2012

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006, un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Il précise que seules sont prises en compte les opérations effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan doit être annexé. Aussi, certaines opérations engagées juridiquement en 2012 mais non réalisées budgétairement en 2012 ne figurent pas dans ce bilan.

Monsieur FAURIE présente le bilan des acquisitions opérées en 2012 :

#### ACQUISITIONS DE TERRAINS NUS :

<i>Vendeur</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Situation</i>	<i>Superficie</i>	<i>Prix</i>
SCI Coopeval	D 2080	Les Pélissières	688 m <sup>2</sup>	1 €
Sté LIB	D1981 et 2008	Les Pélissières	621 m <sup>2</sup>	1 €
M. CASTAING	D 2173	Le Vigé	5369 m <sup>2</sup>	160.000 €
Consorts SALES BRUEL	D 2177	La Violèze	2689 m <sup>2</sup>	1 €
Consorts BEVILLACQUA	D 1327 et 1334	La Violèze	370 m <sup>2</sup>	1 €
M. CASTAING	D 2170 et 2176	Le Vigé	84 m <sup>2</sup>	1 €
SNC LE CARDILLOU	E 386- 1476 – 1553 – 1554 – 1555 – 1556 – 1557 – 1639 – 1640 – 1787	Le Cardillou	20 359 m <sup>2</sup>	1 €
SCCV PRI	D 2168	Le Mas	90 m <sup>2</sup>	1 €
Consorts BEVILLACQUA	D 2027	Le Mas	251 m <sup>2</sup>	1 €
Consorts ROSSI	D 2133	59 Rue Jean-Jaurès	135 m <sup>2</sup>	1 €
Consorts ROSSI	D 2122	61 Rue Jean-Jaurès	200 m <sup>2</sup>	1 €
SOFT	D 2147	Le Mas	100 m <sup>2</sup>	1 €

Monsieur FAURIE propose à l'Assemblée d'accepter le bilan des acquisitions ainsi présenté.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **NOUVEAU TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE VERS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE.**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal, qu'à nouveau, un certain nombre de parcelles acquises par la Commune et classées dans le domaine privé de celle-ci, n'ont jamais fait l'objet d'un transfert vers le domaine public de la Commune.

Afin que ces parcelles, faisant parties de voies communales puissent être prises en compte par les services du Cadastre, il importe de les transférer dans le domaine public de la Commune.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de transférer dans le domaine public de la Commune de Bouloc, les parcelles cadastrées ci-dessous :

- Section D n° 1649 – Superficie : 163 m<sup>2</sup>
- Section D n° 1666 – Superficie : 29 m<sup>2</sup>
- Section D n° 1664 – Superficie : 11 m<sup>2</sup>
- Section D n° 1692 – Superficie : 5 m<sup>2</sup>
- Section D n° 2122 – Superficie : 200 m<sup>2</sup>
- Section D n° 2133 – Superficie : 135 m<sup>2</sup>
- Section D n° 1334 – Superficie : 224 m<sup>2</sup>
- Section D n° 1327 – Superficie : 146 m<sup>2</sup>
- Section D n° 2027 – Superficie : 251 m<sup>2</sup>
- Section D n° 2147 – Superficie : 100 m<sup>2</sup>
- Section E n° 1656 – Superficie : 237 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **DENOMINATION D'UNE IMPASSE DANS LE LOTISSEMENT DU VIGÉ**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer la nouvelle voie située dans le lotissement du Vigé et débouchant sur la rue du Château.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de nommer cette nouvelle voie : « Impasse du chêne ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

### **BILAN SERVICE SOCIAL 2012**

*Rapporteur : Marie SAURIN*

1/ Service d'aide sociale : 3820 € ont été alloués au titre de l'aide sociale en 2012 contre 2689 € en 2011 ;

2/ Vacances Séniors : le C.C.A.S. a passé une convention avec l'A.N.C.V. afin de proposer aux séniors des séjours au moindre coût et c'est dans ce cadre que 15 personnes sont parties en septembre 2012 à Vic-Sur-Cère dans le Cantal ; le coût du séjour pour une personne non imposable s'est élevé à 180 € auxquels se sont ajoutés une participation aux frais de transport en bus qui se sont élevés à 45 € par personne ; le C.C.A.S. a participé aux frais de transport pour un montant de 1190 € ; la CARSAT a attribué une subvention de 790 € au C.C.A.S. de Bouloc ;

3/ Logements sociaux : la commune compte actuellement 103 logements sociaux auxquels s'ajouteront 62 logements à l'horizon 2014 [48 logements Colomiers Habitat Route de Fronton, 14 logements ARCADE Rue du Château] ;

4/ Atelier Mémoire : en partenariat avec la CARSAT Midi-Pyrénées, le C.C.A.S. a mis en place un atelier mémoire pour les personnes âgées ; le programme animé par l'association Ans-Vies-Ages, s'est déroulé sur 13 séances de mars à juin 2012 ; 15 personnes dont 11 de Bouloc s'y sont inscrites ;

5/ Repas des aînés : en 2012, un nombre record de participants a été enregistré avec 204 personnes, soit 7 de plus qu'en 2011, année qui avait déjà connu une très forte participation.

6/ Jardins solidaires : les jardins solidaires de la rue de la Pégou appartenant au CCAS comptent 18 parcelles (15 de 50 m<sup>2</sup> et 3 de 25 m<sup>2</sup>) ; 14 parcelles ont été occupées en 2012.

### **Compétences transférées à la Communauté de Communes du Frontonnais :**

1/ Service de vie quotidienne : le service de transport à la demande a été assuré pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2012 toute l'année y compris pendant le mois d'août les mardi et jeudi après-midi et le jeudi matin ;

2/ Portage des repas aux personnes âgées : 8248 repas ont été préparés pour les personnes âgées en 2012 contre 6998 en 2011 ; cette augmentation est en grande partie due aux repas préparés pour la commune de Saint-Sauveur ; il est à noter qu'en 2013, ces repas sont toujours préparés par le service de restauration de Bouloc ;

3/ Forum social : le 10<sup>ème</sup> forum social a eu lieu pour la journée d'échanges entre partenaires à Bessières le 5 octobre 2012 et pour la journée portes ouvertes à Bouloc le 6 octobre dernier. 15 communes ont participé à l'organisation et au financement de la manifestation.

### **PRESENTATION NOUVELLES MODALITES D'APPLICATION DES CHEQUES-LOISIRS**

*Rapporteur : Marie SAURIN*

Partant du bilan de l'année 2012 (546 € versés pour 4000,00 € budgétisés), une réflexion de la commission action sociale a débouché sur la mise en place de nouveaux critères d'attribution

des chèques-loisirs : le montant sera toujours de 2 € et le plafond de quotient familial sera toujours de 901 mais le nombre de jours sera doublé (30 maximum au lieu de 15) et une enveloppe variant de 20 à 50 € selon le quotient familial sera réservée aux sorties et séjours. Ces nouvelles modalités d'application des chèques-loisirs ont été approuvées par le CCAS et seront en vigueur dès les vacances de Pâques.

## **COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNICATION**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A BAOBAB 31**

*Rapporteur : Anne-Marie FERNEKES*

Madame FERNEKES rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation de la bourse aux livres du 10 Février 2013.

A ce titre, elle propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 105,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 105,00 € à BAOBAB 31.

### **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF**

*Rapporteur : Gilbert ESTAMPE*

Monsieur ESTAMPE soumet à l'Assemblée un projet de règlement intérieur d'utilisation des installations du complexe sportif qu'il paraît important d'instaurer compte tenu des nombreuses occupations de cette structure. Il présente les principales dispositions du document

Après avoir présenté les principales dispositions dudit projet, Monsieur ESTAMPE propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'instauration du règlement intérieur d'utilisation des installations du complexe sportif tel que présenté.

### **POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION**

*Rapporteur : Gilbert ESTAMPE*

#### **PUBLICATIONS :**

*Bouloc les Nouvelles N°62 et Bouloc les Rendez-vous du 2<sup>ème</sup> trimestre* seront distribués par routage la première semaine d'avril. Un point sur les retours ( environ 50 plis) a été fait avec La Poste.

### VIE ASSOCIATIVE :

- Gilbert ESTAMPE a assisté à l'Assemblée Générale de « Joie de Vivre » et a participé à une remise de ceinture noire au Judo (pour Aurore Courdin) ;
- 2 réunions de la commission se sont déroulées ce trimestre. Une pour valider les dates des évènements de l'année. Une autre pour examiner les dossiers de demandes de subventions pour le budget 2013.

### VIE CULTURELLE – EVENEMENTIEL :

- G. ESTAMPE continue de suivre la préparation de l'édition 2013 de «Musiques en Vignes».
- G. ESTAMPE s'est engagé dans la préparation de « 31 Notes d'été », manifestation dans laquelle la commune de Bouloc s'inscrit cette année.
- Francis Laffitte proposera une soirée découverte du Patrimoine Toulousain avec visite interactive de quelques monuments le vendredi 24 mai.
- Gabriel Sandoval proposera une exposition les 13-14 avril 2013.
- Nathalie Boitier-Perletti, une Boulocaine qui accueille un jeune Béninois pour une opération du cœur, présentera l'association «Mécénat Chirurgie Cardiaque» le 19 avril.
- La cérémonie commémorative du 19 Mars 1962 s'est bien déroulée le 16 mars dernier.
- La cérémonie citoyenne de remise des cartes d'électeurs a eu lieu le vendredi 22 Mars.
- De jeunes étudiants en cinématographie à Paris souhaitant faire un court-métrage à Bouloc cet été ont été reçus. L'un d'entre eux est originaire de Bouloc.

## **INFORMATION À PROPOS DU PROJET DE MISE À DISPOSITION D'UN ACCÈS INTERNET À LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE BOULOC**

*Rapporteur : Laurent COMBE*

Monsieur COMBE expose à l'Assemblée qu'il est opportun de proposer un accès internet dans la Maison des Associations, aux associations boulocaines qui fréquentent ce lieu, dans le respect des obligations réglementaires liées à un accès public à Internet.

Ceci permettrait de faciliter l'accès à l'internet des associations boulocaines en répondant à des demandes déjà existantes et de permettre l'implantation locale d'associations délivrant des services innovants (par exemple l'activité de web Radio de l'association les Amis de la Radio)

Monsieur COMBE indique que si le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce projet, il conviendra d'organiser les travaux de câblage avec les Services Techniques de la mairie et d'analyser les devis reçus pour mettre en place ce service dans les prochains mois.

Pour ce qui est des coûts, ils porteraient sur un investissement d'environ 1100 € (informatique), et pour le fonctionnement, il conviendrait de financer un abonnement ADSL et 4 heures de maintenance annuelle.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité des membres présents, sur le projet présenté.

**COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE VIE  
SCOLAIRE »**

**COMPTES RENDUS DES CONSEILS D'ECOLE DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE**

*Rapporteur : Josette FERNANDES*

- **Conseil d'école élémentaire :**
- Activités en lien avec le projet d'école : danses sévillanes présentées au 3<sup>ème</sup> âge, visite de « La Dépêche » et accueil d'un journaliste à l'école, 1<sup>er</sup> numéro du journal, correspondance avec une classe de 6<sup>ème</sup>, et rallye maths ;
- Mise en place PPMS : exercice réalisé le 24/01 ;
- Sorites et séjours : classe de découverte sur le Bassin d'Arcachon en avril, visite du collège pour les CM2, 4 demi-journées poney-équitation avec Cap-Cheval pour la CLIS, 7 à 8 séances de piscine pour les CP, CE1, CM2 et CLIS, mais aussi sortie à Toulouse avec « Gargouillette », Carnaval le 12 Avril, Musée Ingres, ferme du Ramier ;
- Opération « 1fruit à la récré » reconduite ;
- Informations des partenaires de l'école :  
ALAE : fête de l'enfance prévue le 1<sup>er</sup> juin 2013,  
Vide-grenier organisé le 14 avril par les 2 associations de parents d'élèves,  
AAPE : vente de torchons réussie,  
FCPE : succès du loto des élèves, boum chandeleur très fréquentée, après-midi jeux le 24 Mars.
- **Conseil d'école maternelle :**
- Ouverture 7<sup>ème</sup> classe annoncée ;
- Elèves en difficulté : le RASED n'intervient quasiment plus ; il ne reste que l'aide personnalisée ;
- Travaux d'extension : l'équipe enseignante souhaiterait disposer du local de rangement pour pouvoir à nouveau utiliser les vélos stockés en dehors de l'école ;
- Sorties et séjours : classe de découverte à Vieille-Aure en Mai pour les élèves de Grande Section, spectacle des « 3 chardons », Animapark et sorties de proximité : Petit Casino, bibliothèque, atelier de Stéphanie Médieux ;
- Informations partenaires de l'école : cf conseil d'école élémentaire.

**POSITION DE LA MUNICIPALITE SUR LE REAMENAGEMENT DES RYTHMES  
SCOLAIRES A LA PROCHAINE RENTREE**

*Rapporteur : Josette FERNANDES*

Madame FERNANDES rappelle d'abord les principales dispositions du Décret du 24 janvier 2013 :

- 24 h d'enseignement hebdomadaire réparties sur 9 ½ journées
- 5 h 30 maximum pour la journée, 3 h 30 maximum pour la ½ journée, pause méridienne minimum d'1 h 30
- Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sous la responsabilité des enseignants, en groupes restreints (36 h /an)
- Dérogation possible qui doit être justifiée par un Projet Educatif De Territoire (PEDT) : samedi matin à la place de mercredi et possibilité de dépasser les bornes horaires quotidiennes

- Le DASEN arrête l'organisation de chaque école sur proposition du conseil d'école ou du maire
- Application du décret à la rentrée 2013 - Possibilité de report, sur demande du Maire au DASEN avant le 31 mars (saisine du Conseil Général pour le transport scolaire avant le 9 mars).

Madame FERNANDES indique que l'organisation des transports scolaires pour la prochaine rentrée est basée sur les horaires actuels, calés en quasi-totalité sur des horaires types de 9 h 00 - 12 h 00 le mercredi et de 9 h 00 - 16 h 30 les autres jours de la semaine

Elle ajoute ensuite que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires fait l'objet d'un accompagnement financier : Toutes les communes mettant en place les 9 ½ journées à la rentrée 2013 percevront une dotation de 50 € par élève avec une majoration de 40 € par élève pour les communes éligibles à la DSU dite « cible » ou à la DSR dite « cible » comme Bouloc, aide qui devrait être prolongée pour 2014-2015 - elle s'élèvera alors à 45 €.

Madame FERNANDES évoque ensuite le Projet Educatif de Territoire dont la mise en place permettrait de bénéficier pour une durée transitoire de 5 ans d'aménagements réglementaires facilitant les conditions d'encadrement des activités en ALAE : 1 pour 14 au lieu de 10 en maternelle et 1 pour 18 au lieu de 14 en élémentaire. Il convient de présenter l'avant-projet aux services départementaux de l'Education Nationale et à la Cohésion Sociale avant fin avril. Madame FERNANDES indique que si l'on appliquait strictement ces nouvelles normes, la commune aurait 800 heures de travail de moins à financer pour le service des écoles. Mais ce n'est pas l'orientation qui sera proposée dans le cadre du Budget primitif de la commune.

Madame FERNANDES expose ensuite les propositions d'aménagements d'horaires que les 2 écoles ont communiquées à l'inspecteur de l'Education Nationale : l'école élémentaire propose 2 types d'aménagement dont l'un avec une demi-journée de 3 h 30 le mercredi qui poserait un problème de transport scolaire ; la seconde proposition prévoit notamment des horaires extrêmes inchangés (9 h 00 et 16 h 30) et l'APC (nouvelle appellation de l'aide personnalisée) de 11 h 30 à 12 h 15, solution qui apparaît comme la meilleure pour les élèves et leurs parents pour qui le coût supplémentaire lié à l'ALAE sera ainsi réduit. Pour ce qui est de l'école maternelle, il est question de réduire la journée actuelle d'1/4 d'heure et de terminer donc la journée de classe à 16 h 15, solution qui permettrait d'avoir un peu plus de temps qu'aujourd'hui pour prendre le bus.

Madame FERNANDES précise qu'un Conseil d'Ecole extraordinaire aura lieu le 9 avril prochain pour arrêter les propositions de nouveaux rythmes scolaires.

Madame FERNANDES indique que le Conseil Municipal doit uniquement décider à ce stade si la réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur dès la prochaine rentrée et elle propose à l'Assemblée d'approuver cette position.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la prochaine rentrée scolaire.

## **RECUPERATION DE DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LES BESOINS DU CENTRE DE LOISIRS**

*Rapporteur : Josette FERNANDES*

Madame FERNANDES informe le Conseil Municipal que périodiquement, les agents de la Bibliothèque Municipale opèrent un tri dans les livres et magazines mis à la disposition des

adhérents et font une liste de ceux qui, compte tenu de leur état, ne peuvent plus faire l'objet de prêt.

Il précise que ces documents sont appelés à être détruits purement et simplement. Il ajoute néanmoins qu'il est possible pour la Mairie de les récupérer si une délibération du Conseil Municipal est adoptée.

Madame FERNANDES indique qu'il pourrait être intéressant d'en acquérir un certain nombre (revues, magazines...) pour les activités manuelles notamment du Centre de Loisirs.

Elle propose donc au Conseil municipal d'accepter le principe de la récupération de documents de la Bibliothèque Municipale appelés à être détruits en raison de leur état dégradé pour les activités du Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

*Rapporteur : Josette FERNANDES*

A.L.A.E. : l'opération « un fruit à la récré » sera reconduite au 3<sup>ème</sup> trimestre ;

P.E.L. : une plaquette à l'attention des familles est en cours d'élaboration avec toutes les actions qui peuvent les intéresser par tranches d'âge ; une après-midi « nature » aura lieu le 29 juin prochain avec la participation de l'association « Arbres et paysages d'autan » ;

Restaurant scolaire : après les repas test du mois de décembre, l'association « Produit sur son 31 » fournira un repas par semaine aux élèves de l'école élémentaire au 3<sup>ème</sup> trimestre ;

Transports scolaires : l'arrêt de bus demandé Chemin de Saint-Jean a été accepté par le Conseil Général mais des problèmes de croisement avec le bus accentuent le mécontentement des riverains ;

C.M.J. : seules 3 candidatures ont été enregistrées pour le nouveau mandat du C.M.J. ; les élections sont reportées au mois de novembre prochain.

<b>COMMISSION « FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »</b>
--

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal qu'à l'arrivée du nouveau curé de la commune, le Père Dominique SPINA, en 2010, une indemnité de gardiennage de l'église a été créée.

A ce titre, lui a été alloué le montant de l'indemnité de gardiennage relative à « un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte » puisqu'il habitait la commune de Bouloc.

Depuis le début de cette année 2013, bien qu'officiant toujours sur notre commune, le Père SPINA habite Fronton et ne peut donc percevoir que l'indemnité prévue selon les textes en vigueur pour un gardien « ne résidant pas dans la commune, mais visitant l'église à des périodes rapprochées ». Monsieur le Maire précise que le plafond indemnitaire applicable dans ce cas s'élève à 119,55 €.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'allouer au Père Dominique SPINA une indemnité de gardiennage de 119,55 € pour l'année 2013 étant précisé que ce montant sera révisé en fonction de la revalorisation annuelle du plafond indemnitaire décidée par le Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **TRANSFERT DES EMPRUNTS COMMUNAUX DU CREDIT AGRICOLE CONCERNANT LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE » VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES rappelle à l'assemblée que lors de l'aménagement du cheminement piétonnier de la RD30 ainsi que lors de la réalisation du giratoire RD77/RD30, il a été nécessaire de contracter 2 emprunts auprès du Crédit Agricole afin de financer ces opérations.

Monsieur PORTES informe que suite à la création de la Communauté de Communes du Frontonnais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » est automatiquement transférée ainsi que les emprunts réalisés correspondants.

Il indique qu'il s'agit de 2 emprunts, contractés l'un en 2007 et l'autre en 2012, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- T1KXFC014PR (transféré en partie)

Capital emprunté à l'origine	730.000,00 €
Capital restant dû avant échéance du 20/05/2013	700.196,52 €
Annuité annuelle	13.591,62 €
Capital restant dû avant échéance transféré à la CCF (9,18%)	64.264,00 €
Capital restant dû avant échéance communal (90,82%)	635.932,52 €
- T0886G018PR (transféré en partie)

Capital emprunté à l'origine	240.000,00 €
Capital restant dû avant échéance du 05/05/13	192.971,18 €
Annuité annuelle	18.403,26 €
Capital restant dû avant échéance transféré à la CCF (33,83%)	65.282,00 €
Capital restant dû avant échéance communal (66,17%)	127.689,18 €

Monsieur PORTES propose au conseil Municipal d'accepter le principe de transfert de ces emprunts à la Communauté de Communes du Frontonnais et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**TRANSFERT D'UN EMPRUNT COMMUNAL DEXIA CONCERNANT LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE » VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES rappelle à l'assemblée que lors de l'aménagement du giratoire RD77/RD30, il a été nécessaire de contracter un emprunt auprès de DEXIA afin de financer cette opération.

Monsieur PORTES informe que suite à la création de la Communauté de Communes du Frontonnais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » est automatiquement transférée ainsi que les emprunts réalisés correspondants.

Il indique qu'il s'agit d'un emprunt, contracté en 2007, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- MON2480059EUR0260828/001/1 (transféré en partie)

Capital emprunté à l'origine	448.919,18 €
Capital restant dû avant échéance du 01/06/2013	266.832,58 €
Annuité annuelle	12.151,93 €
Capital restant dû avant échéance transféré à la CCF (8,27%)	22.067,00 €
Capital restant dû avant échéance communal (91,73%)	244.765,58 €

Monsieur PORTES propose au conseil Municipal d'accepter le principe de transfert de cet emprunt à la Communauté de Communes du Frontonnais et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**TRANSFERT D'UN EMPRUNT COMMUNAL CAISSE D'EPARGNE CONCERNANT LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE » VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES rappelle à l'assemblée que lors des travaux d'aménagement de la RD30, il a été nécessaire de contracter un emprunt auprès de la caisse d'Epargne afin de financer cette opération.

Monsieur PORTES informe que suite à la création de la Communauté de Communes du Frontonnais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » est automatiquement transférée ainsi que les emprunts réalisés correspondants.

Il indique qu'il s'agit d'un emprunt, contracté en 2009, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- N°7590644 (transféré en partie)

Capital emprunté à l'origine	350.000,00 €
Capital restant dû avant échéance du 05/05/2013	311.067,85 €

Annuité annuelle	25.976,12 €
Capital restant dû avant échéance transféré à la CCF (26,96%)	83.855,00 €
Capital restant dû avant échéance communal (73,04%)	227.212,85 €

Monsieur PORTES propose au conseil Municipal d'accepter le principe de transfert de cet emprunt à la Communauté de Communes du Frontonnais et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE TIPI ( TITRE PAYABLE PAR INTERNET)**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal des nouvelles possibilités pour moderniser les moyens de paiement des services proposés aux usagers. Il est opportun que la commune de Bouloc s'inscrive dans ces démarches.

Dans ce cadre, la Direction Générale des Finances publiques propose la signature d'une convention permettant aux collectivités locales et à leurs usagers, un accès sécurisé au paiement par internet.

Monsieur PORTES précise à l'Assemblée que cette nouvelle offre de paiement est complémentaire des autres modes de paiement proposés et répond au mode de vie actuel des usagers qui utilisent déjà quotidiennement et à toute heure le paiement en ligne de leurs achats par internet.

Dans ces conditions, Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place du service TIPI (Titre Payable Par Internet).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**ACQUISITION D'UN VEHICULE POLYBENNE ET D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX- DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal que l'accroissement de la charge de travail des Services Techniques nécessite l'acquisition d'un véhicule polybenne et d'un véhicule utilitaire léger. Monsieur le Maire précise qu'il paraît opportun de faire l'acquisition d'un véhicule neuf en ce qui concerne le véhicule polybenne et d'un véhicule d'occasion pour le véhicule utilitaire léger.

Suite à la procédure de mise en concurrence engagée, Monsieur PORTES indique que des offres conformes aux caractéristiques exigées pour les 2 types de véhicules ont été reçues.

Après analyse des offres, il propose au Conseil Municipal d'accepter d'une part, pour le véhicule polybenne, l'offre de la société RENAULT TRUCKS MIDI PYRENEES VEHICULES INDUSTRIELS NORD SAS, pour un véhicule de type MAXITY dont le montant s'élève à 41.979,60 € TTC auxquels s'ajouteront 312,50 € TTC de frais de carte grise et d'autre part, pour le véhicule utilitaire léger d'occasion, l'offre proposée par le garage BBB AUTOMOBILES de Blois, pour un montant de 7.420,00 € TTC auxquels s'ajouteront 142,50 € de frais de carte grise. Le montant global de la dépense proposée s'élève donc à 49.399,60 € T.T.C. auxquels s'ajouteront 455,00 € T.T.C. de frais de carte grise. Il propose en outre de solliciter du Conseil Général une subvention pour le financement de ces investissements importants pour les services techniques de la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **RESTAURATION DU RETABLE DE L'ÉGLISE DE BOULOC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Dans le cadre de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine communal, Monsieur PORTES rappelle que la commune souhaite engager la restauration du retable de l'Église de Bouloc datant du XVII<sup>ème</sup> siècle, objet classé parmi les monuments historiques.

Les travaux de restauration envisagés visent à assurer la pérennité du retable dont plusieurs éléments sont en mauvais état, tout en lui redonnant un aspect conforme à son état original.

Monsieur PORTES indique que plusieurs devis ont été demandés et que les travaux portent sur un montant de 49.130,00 € H.T.

Il précise que ces travaux vont devoir faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC, qui a déjà prévu une subvention d'un montant de 14.739 € représentant 30 % du montant des travaux.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'investissement de restauration du retable de l'église de Bouloc, de solliciter de la DRAC une subvention pour la restauration du retable de l'église de Bouloc et d'approuver le plan de financement proposé par la DRAC

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX  
ET DU PATRIMOINE COMMUNAL**

### **POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

#### EXTENSION ECOLE MATERNELLE :

Certaines réserves ne sont toujours pas levées et des procédures visant à faire faire les travaux correspondants par d'autres entreprises aux frais des entreprises titulaires des marchés sont en cours sous réserve de la validation par les services juridiques de l'ATD de ces procédures.

#### BATIMENT DE LA MAIRIE :

Des travaux de rénovation (sol et murs) de la salle des mariages et du bureau qui accueillera à l'avenir le service du personnel (ex bureau du service de la communication et de la responsable du service des écoles) ont été réalisés.

#### REAMENAGEMENT DE LA CHAUFFERIE ET DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES :

La procédure de marché (à procédure adaptée) qui comprend 6 lots a été engagée. L'analyse des offres est en cours.

#### MAISON DES ASSOCIATIONS :

Une étude est en cours pour réunir deux bureaux à l'étage et en faire une salle de réunion, plus adaptée aux besoins des associations aujourd'hui.

#### EQUIPEMENTS SPORTIFS SALLE OMNISPORTS :

Le traçage du terrain et la mise en place des cages de but pour la pratique du futsal sont en cours.

Les nouveaux panneaux de basket sont en cours d'installation.

#### EGLISE – REMISE EN PEINTURE :

La 1<sup>ère</sup> chapelle de l'église (baptistère) va être repeinte par les services techniques en régie.

### **DIVERS**

#### **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2014**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE rappelle que le tirage au sort se fait à partir de liste électorale et que pour pouvoir être juré, l'électeur tiré au sort doit être au moins âgé de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année où il doit siéger : les électeurs nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991 doivent être écartés.

Il faut 1 juré pour 1300 habitants donc 3 pour Bouloc mais le nombre de noms à tirer au sort est égal au triple de celui fixé pour commune considérée. Il faut donc tirer au sort 9 noms.

Il s'agit de Benoît LETAY, Patricia FERNANDEZ, Jean CHAPPELON, Philippe DELANOE, Rodolphe MARRE, Leslie ZIGLER, Esther LACOSTE, Bruno PERIN et Marthe GAZZERA.

#### **POINT SUR LES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS :**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE présente la situation au 25 Mars 2013 :

**ACTION SOCIALE :**

- Crèche : la commission d'attribution des places se réunira dans les prochaines semaines pour les 4 crèches de la Communauté de Communes ;
- RAM / LAEP : une formation aux 1<sup>ers</sup> secours va être proposée aux assistantes sociales de la Communauté de Communes ;
- P.A.J. : le tarif de l'adhésion au P.A.J. a été harmonisé à 15 € sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes ; le chantier VVV des vacances d'avril permettra de marquer des jeux au sol dans la cour de l'école maternelle ;
- Maison des Jeunes : la décision de construction de la Maison des Jeunes à Bouloc a été approuvée en Conseil Communautaire ; la cession du terrain d'emprise à la CCF doit être opérée ; le planning des travaux a été défini ; le bâtiment préfabriqué actuel devra être déplacé cet été.

**VOIRIE :**

- Piétonnier Route de Castelnau 2<sup>ème</sup> tranche : l'accord du Conseil Général ayant été obtenu, le dossier de consultation des entreprises est en cours de préparation à la CCF pour un montant de travaux estimé à 250.000 € ;
- Aménagement piste cyclable rue de la Tuilerie entre la Mairie et la Route de Vacquiers : ce projet a été retenu à la programmation départementale ;
- Parking logements sociaux Rue de la Pégou, : le revêtement est en attente du fait des intempéries ;
- Voie de contournement du Vigé : la voie sera ouverte à la circulation en avril ; l'aménagement du carrefour avec la RD77 est en cours ;
- Cheminement piétonnier « Gayraud » entre le lotissement de Fombernier et le projet Colomiers Habitat : la division parcellaire a été demandée au géomètre ;
- Rue Jean-Jaurès / Rue du Vigé : la reprise du trottoir et du regard a été effectuée ;
- Extension du parking du cimetière : l'acquisition foncière portant sur 25.000 € est prévue au Budget de la CCF.

**La séance est levée à 23 h 25.**

## Relevé des délibérations :

2013/02/01	Intercommunalité	Election d'un nouveau délégué au SIAH du PAR de Villemur
2013/02/02	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Tableau annuel d'avancement de grade - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
2013/02/03	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Diminution du temps de travail de 2 ATSEM au service des écoles
2013/02/04	Documents d'urbanisme	Retrait de la 7ème modification du PLU
2013/02/05	Voirie	SDEHG : rénovation de l'installation d'éclairage public Route de Castelnaud
2013/02/06	Voirie	SDEHG : mise en place de deux appareils d'éclairage public Rue des Juillasses / Chemin de Panfary
2013/02/07	Voirie	SDEHG : extension du réseau d'éclairage public parking rue de la Tuilerie
2013/02/08	Transports	Adhésion au dispositif REZO POUCE (auto-stop organisé)
'2013/02/09	Acquisition	Bilan des acquisitions foncières 2012
2013/02/10	Autres actes de gestion du domaine public	Nouveau transfert de parcelles du domaine privé dans le domaine public de la commune
2013/02/11	Autres actes de gestion du domaine public	Dénomination d'une nouvelle voie dans le lotissement du Vigé
2013/02/12	Subvention de fonctionnement	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2013/02/13	Autres actes de gestion du domaine privé	Approbation du projet de règlement d'occupation des installations du complexe sportif
2013/02/14	Culture	Récupération d'ouvrages de la bibliothèque pour le service enfance
'2013/02/15	Divers	Indemnité de gardiennage des églises communales
2013/02/16	Emprunts	Transfert des emprunts communaux du Crédit Agricole concernant la compétence "Voirie" vers la Communauté de Communes du Frontonnais
'2013/02/17	Emprunts	Transfert de l'emprunt communal de DEXIA concernant la compétence "Voirie" vers la Communauté de Communes du Frontonnais
2013/02/18	Emprunts	Transfert de l'emprunt communal de la Caisse d'Epargne concernant la compétence "Voirie" vers la Communauté de Communes du Frontonnais
'2013/02/19	Divers	Signature d'une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place du paiement par TIPI
'2013/02/20	Subvention d'investissement	Acquisition de 2 véhicules pour les services techniques municipaux - Demande de subvention au Conseil Général
'2013/02/21	Subvention d'investissement	Restauration du retable de l'église - Demande de subvention auprès de la DRAC
2013/02/22	Documents d'urbanisme	Approbation de la 7ème modification du PLU

Emargements pour la séance du lundi 25 Mars 2013 :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Alain LEGRAND</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Marie SAURIN</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i> <i>Absent excusé</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Philippe BOUCHE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à A. LEGRAND</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente</i>	<i>Maryse CAMP</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à N. REY</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>			